



LEGENDE

Affectations

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Aires forestières

Secteur d'extension du territoire d'urbanisation

- Secteur d'extension du territoire d'urbanisation

Admissibilité des sondes géothermiques SGV

- Demande préalable obligatoire au SEN
- Sondes géothermiques interdites

Sites pollués

- Sites pollués
- Plan sectoriel pour l'exploitation de matériaux PSEM

Informations indicatives

- Immeubles protégés - catégorie 1
- Immeubles protégés - catégorie 2
- Immeubles protégés - catégorie 3
- Zones de captage des eaux souterraines (S1)
- Zones de protection rapprochées des eaux souterraines (S2)
- Zones de protection éloignées des eaux souterraines (S3)
- Bâtements communaux
- Arbres protégés
- Lignée d'arbres protégée
- Vergers protégés
- Haies cadastrées
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Périmètre communal



Mis en consultation publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°9, du 1er mars 2024

Adopté par le Conseil communal de la commune de Chenens, le

Le Président du Conseil communal ad interim : La secrétaire communale :

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :